



Groupement des Parlementaires du Hainaut
Saison 2017-2018
PV n°11: réunion du 16 Avril 2018 à Fleurus.

Présents : F. Appels, R. Appels; J. Lecrivain, J.M. Tagliafero, M. Fohal, J.M. Raquez ; A. Dupont ;, P. Lecomte ; C. Grégoire ; A-M Sferrazza

Excusés: D. Hanotiaux

Invités : Ch. Notelaers, B Scherpereel, I. Delrue ; L. Lopez

Invités et excusés : N/A

1. Approbation des PV 09 et 10 de la saison 2017-2018

- Les 2 PV sont approuvés.

2. Débriefing de l'AG du 24 mars 2018

- Le groupement regrette le report de certains articles à l'AG de juin 2018 suite à des questions qui auraient pu être posées lors de Commissions Législative ou de la Commission financière.
- Le groupement regrette amèrement que dès la clôture de l'AG, la Présidente du département Championnat a immédiatement dérogé au règlement de Championnat Jeunes régionaux qui venait d'être voté. Il ressort que cette décision n'a pas fait l'objet d'un débat du groupe de travail mis en place. Il est regrettable de constater que le Président Delchef confirme lors de l'AG que les Parlementaires seraient consultés pour toute modification ultérieure. Un sentiment de manipulation nous envahit. (Voir courrier reçu de Spirou Ladies Charleroi). La question de savoir si le CDA cautionne cette attitude est posée.

3. Analyse des PV des différentes instances parus depuis la dernière réunion

- PV de l'AG du 24/03/2018 page 36. Il y a lieu de modifier l'intervention de Fabrice Appels en la complétant : **Merci pour les réponses (mais qui n'en sont pas) aux questions posées.**

4. Résumé des réunions où ont participé nos membres

- Néant

5. Courriers

- Spirou Ladies Charleroi (05/04/2018) : Copie de la demande faite au Département Championnat de ce club afin de savoir si la dérogation accordée le 28/03/2018 à 6 clubs d'inscrire 2 équipes en championnat par la Présidente du Département Jeunes faite au règlement Régional Jeunes qui a été voté le 24/03/2018. Ce point a été mis par le CDA à leur réunion du 09/04/2018. A ce jour, aucune réponse écrite n'a été fournie au club.
Nous débattons sur ce point et assurons que nous n'avons jamais été mis au courant de cette dérogation. Par la même occasion, nous précisons que le travail que nous effectuons est toujours sincère et se fait toujours dans l'intérêt du Basket et des clubs. Par cette réponse, nous confirmons que notre honnêteté n'est pas à mettre en cause.
- Spirou Pont-De-Loup (27/03/2018) : Copie de la demande faite au Département Championnat sur quelques précisions concernant le règlement de réforme Jeunes Régionaux. Réponse du Département Championnat faite.
- Spirou Pont-De-Loup (14/04/2018) : Copie de la demande d'explications faite au Département Championnat sur les montées descentes des Jeunes Régionaux filles (rester ou monter en U16 étant

donné que cette catégorie regroupe 2 années de naissances). Les inscriptions devant être rentrées pour le 15/04/2018. A ce jour, pas de réponse du Département Championnat.

6. Divers

- Demande du Département Championnat de disponibilité comme observateur lors des Play-off Régionaux.
- Notre Président nous fait par qu'il a envoyé un mail au CDA afin d'obtenir la prolongation de ne pas obliger les clubs à respecter la directive FIBA concernant les équipements. Le Président Delchef nous a répondu que le CDA se penchait sur la question. Nous espérons une information rapide vers les clubs.
- En annexe, les réponses faites par Madame DUPUIS Carine à nos questions du 15/02/2017, Présidente du Département Championnat. Les questions se trouvent dans notre PV 05 du 20/11/2017.

FOHAL Michel
Secrétaire

APPELS Fabrice
Président

Suite à la finalisation du projet par le groupe de travail et l'aval du CDA, nous sommes en mesure de répondre à vos interrogations.

Point sur les questions reçues

CATEGORIE PAR ANNEES

HNT : Que veut dire « catégories d'un an ? »

Les nouvelles catégories ont été présentées dans le PowerPoint de l'AG de novembre 2017. Les provinces organisent leur championnat. Nous ne pouvons que leur suggérer d'appliquer les mêmes catégories que le Régional

BRBT : le championnat provincial devrait être organisé de la même manière ainsi que les Coupes. Faisabilité ?

Les provinces organisent leur championnat et leur propre règlement de Coupe. Nous ne pouvons que leur suggérer d'appliquer les mêmes catégories que le Régional.

C'est envisageable pour les Coupes AWBB

ANDENNE : création de U19 garçons

Le but n'est pas d'augmenter le nombre d'équipes mais de le diminuer

ENSIVAL : idem Brbt

Une équipe provinciale qui s'inscrit au tournoi qualificatif peut décider de la catégorie dans laquelle elle s'inscrit (= ou +1) s'il y a deux années dans la catégorie provinciale.

NOMBRE D'EQUIPES PAR CATEGORIES

ENSIVAL : 8) pourquoi ne pouvoir inscrire qu'une seule équipe (sauf en U14 = incompréhension). Pas assez d'équipes dans les divisions terminales – quid si trop de joueurs dans une même catégorie dans le même club.

Pour toutes les catégories : une seule équipe par club

Séries terminales : on doit déjà permettre plus d'équipes que dans les autres catégories

Le but est de faire évoluer les meilleurs joueurs au championnat régional. Mutation.

BRBT : limiter à 16 équipes en U21 car il y en a actuellement 24 et le projet en prévoit 24.

En U21, pas de « sortie » des 12 meilleures équipes vers le haut. Il reste 12 équipes en fin de saison plus les 12 meilleures U18 plus les éventuels descendants des Nationaux. Si on limite à 16, seuls 4 U21 resteraient chaque année en fin de championnat. Difficilement applicable.

SYSTEME DE MONTEE ET DESCENTE

HNT : U14 : l'accès au Régional semble cadencé – toujours les mêmes clubs

En 2018-2019, l'accès à la compétition sera libre. A partir de 2019-2020, pour y accéder, il faudra avoir préalablement obtenu des résultats probants soit en championnat provinciaux U14, soit en Coupe provinciale U14, soit en Coupe AWBB U12, soit en championnat régional U14.

CHAMPIONNAT A DEUX TOURS

BRBT : Comment définir les meilleures équipes pour le second tour quand il y a deux poules de 4 et 2 poules de 3 au premier tour ?

Comme le prévoit le règlement des tournois, un classement sera effectué à la fin du 1^{er} tour.

BRBT : Pourquoi ne pas faire un championnat classique

Le but est de faire jouer entre elles les équipes de même niveau et éviter aux plus fortes de « perdre leur temps » contre des équipes plus faibles. Le championnat à 2 tours nous a semblé approprié.

TOURNOI QUALIFICATIF

HNT : problème organisationnel

La programmation de tous les cas de figure a été étudiée. Les équipes ne joueront que deux rencontres sur une même journée. Tous les clubs disposant d'un terrain respectable pourront accueillir les rencontres. Il ne semble pas y avoir de problèmes organisationnels.

HNT : Cahier des Charges

Se trouve dans le cahier de compétition.

BRBT : choix du second week-end de mai alors que les mutations se terminent le 31 mai

Ce sont les joueurs de la saison qui se termine qui évoluent au tournoi. Pas de joueurs mutés puisqu'ils n'appartiennent au club qu'au 1^{er} juillet.

Les clubs sauront mi-mai si leur équipe évoluera en régional ou pas. Des mutations sont donc encore possible dans le cas où ils participent ou pas.

Le championnat pourrait être faussé. Oui. Mais aujourd'hui aussi avec les contingences calendrier

LGE : Tournoi : Nbre d'équipes – terrain – arbitres – observateurs – CJD – Frais

Le cahier des charges fixe les modalités.

Observateurs et CJD : prévu par règlement

ENSIVAL - HNT : tournoi avec joueurs de la saison suivante

Non : mutations jusqu'au 31 mai mais effectives au 1^{er} juillet – PA75 quater finalisé au 15/4 mais listes de joueurs à rentrer pour la première rencontre de championnat

C'est une équipe qui termine le championnat qui gagne le droit de s'inscrire au tournoi. Pas les joueurs venant d'autres clubs. Les mutations seront alors possibles pour renforcer par la suite.

Le niveau de l'équipe a été obtenu par les joueurs de la saison en cours. Ce sont eux qui participent au tournoi.

HNT : Pourquoi une tournante en cas de place vacante ?

Il n'y aura pas de tournante en cas de place vacante.

HNT : Terrains ?

Mêmes terrains qu'en championnat

HNT : Si 9 équipes et 2 jours, si 4 qualifiés, ne faut-il pas jouer tous les matches ?

En cas de tournoi à 9 équipes, le tournoi se jouera en une journée pour chaque équipe. Après 2 matches, un classement sera établi. S'il n'y a qu'un terrain, 2 poules joueront un jour, la seconde le lendemain.

HNT : qui peut organiser ?

Tout club qui aura répondu positivement au cahier des charges

HNT : Coût arbitrage

À charge des clubs organisateurs, plafonnés à 80€ par match.

HNT : Qui organise, encadre les 8 tournois ? Y a-t-il assez de membres dans le département ?

Un département mais 11 membres au CDA plus des personnes impliquées qui aideraient spontanément

HNT : Qui convoque ?

Département Arbitrage en collaboration avec les provinces (voir Coupe AWBB)

HNT : CP d'accord d'aider ?

SI besoin, le Département prendra contact avec les provinces

HNT : second week-end de mai. Quid des examens ?

Actuellement, week-end réservé aux TF où des équipes doivent déjà être présentes les 2 jours. Pas de problème rencontrés actuellement à ce niveau-là.

HNT : Quid si réclamations ?

Idem procédure PO

HNT : Quid si pas assez de clubs candidats pour organiser ?

Procès d'intention. C'est une rentrée financière pour les clubs.

CAS PARTICULIERS – PROBLEMES PONCTUELS A REGLER

ENSIVAL : propose que les joueurs puissent évoluer dans 2 catégories supérieures

NON : mais un joueur pourra évoluer dans sa catégorie et la catégorie supérieure dans son club (maximum x+2).

Espoir sportif : attirer l'attention des clubs sur l'importance de ce statut et des délais

ENSIVAL : Joueurs d'un autre club

L'idée est abandonnée.

ENSIVAL : Mutations surprises

C'est un problème existant pour lequel il n'y a pas de solution.

ENSIVAL : cas BDA

Répondu lors de la présentation. Si un des clubs qualifié pour régional, entente qualifiée, si un des clubs qualifié pour tournoi, entente qualifiée pour tournoi, si aucune qualification, pas d'entente.

Et, si une entente venait à se dissoudre, le club qui « reste » dans le championnat devra être désigné dans la convention initiale.

ENSIVAL : Désignations des arbitres

Ce sont les CP qui désignent

ENSIVAL : Forfait général

Le point a été revu dans le règlement.

BRBT : Art 1.3 : mention à l'inverse mais il faut il en est de même

?

BRBT : 1.4 : modification de calendrier en précalendrier : ne pas demander l'accord du club visiteur même si changement de week-end

Quid si le club adverse a un empêchement ou a déjà modifié une rencontre à cette date. Le système est le système actuel et fonctionne très bien.

BRBT : 1.5 : arbitrage – place privilégiée à l'arbitrage Prombas, Régional et élite provincial

Les Cp convoquent les arbitres et, en principe, désignent déjà prioritairement ces arbitres quand ils sont disponibles.

BRBT : 1.5.5 : programmation des rencontres U21, U18 et U19 à 13h maximum le samedi. Si un club visiteur demande une modification, le club visité ne pourra pas refuser

La programmation est libre le dimanche. Il sera conseillé aux clubs de programmer les rencontres de ces catégories le samedi avant 13h.

Le club ne doit pas être obligé de modifier. Il n'a peut être pas la possibilité de le faire.

BRBT : 4. Fft général si non inscription après tournoi

Le règlement a été amendé

BRBT : 5.3.7 : Période transitoire

La période transitoire est la période où ne serons pas au nombre idéal prescrit par le règlement. Elle commence en 2018-2019 et se termine, pour une catégorie, dès que le nombre idéal est atteint..

BRBT : Annexe 1 – 2 joueurs d'un autre club

Cette idée a été abandonnée.

BRBT : 1-7 : que se passe-t-il en 2018-2019 ?

Catégories par années

Inscriptions libres. Pas de limite au début. On supprime 2 équipes par an jusqu'à obtention du nombre idéal, 4 s'il y a plus de 22 inscrits dans une catégorie..

LGE : Inscriptions au 15 avril – les joueurs peuvent muter - Examens

Délai nécessaire pour planifier le tournoi

Si le 5 mai, problème identique, les mutations sont toujours en cours

Second week-end de mai : actuellement TF sans problème

LGE : Désignations des arbitres par les CP

C'est déjà le cas actuellement (statut)

LGE : horaires U21 Nat et U21-U18-U19 – mêmes horaires = problèmes

La motivation est la disponibilité des arbitres

Les équipes peuvent jouer le dimanche sans restriction. Il sera conseillé, si les rencontres sont programmées le samedi, de le faire à 13h au maximum.

ANDENNE : avancer la période de mutation pour les jeunes du 15/04 au 15/05

Quid des plus de 16 ans (garçons) et 15 ans (filles) ?

Ce sont les joueurs de la saison en cours qui décident de la participation au tournoi.

HNT : PA75quater

L'article est revu

HNT : 2 joueurs autre club

L'idée a été abandonnée.

HNT : Ne va-t-on pas vers des équipes de Sélection régionale

Peut être mais ce n'est pas notre volonté

HNT : Modifications au ROI

Les statuts ne seront pas modifiés dans un premier temps. Le cahier de compétition prévoit les dérogations aux statuts.

HNT : Plan programme – contradictions

En quoi ? Une structuration garçons ou filles régionaux pourrait être un critère de labellisation.

HNT : Avis DT

Au courant – pas de réserve sur le projet

CP HNT : Augmentation du nombre d'équipes provinciales – arbitrage

Le nombre d'équipe total sera identique. C'est un glissement d'un niveau à un autre.

CP HNT : Arbitrage – Priorité sur Seniors

Nous n'avons pas touché à l'arbitrage.

Réponses données par Madame DUPUIS Carine, Présidente du Département Championnat.